

## Brevet d'études du premier cycle du second degré.

Numéro d'inventaire : 2007.06034

Auteur(s) : Rémy Fougeray

Type de document : diplôme

Éditeur : Ministère de l'Education / académie de Caen

Imprimeur : Bellée

Date de création : 1964

Description : Impression en noir / mentions dactylographiées en noir / paraphe de l'élève au stylo bleu / tampon de l'inspection académique de la Manche.

Mesures : hauteur : 265 mm ; largeur : 200 mm

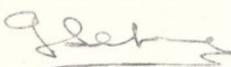
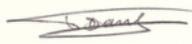
Notes : Diplôme du B.E.P.C. délivré le 20 décembre 1964.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 3ème

Autres descriptions : Langue : Français

ACADÉMIE DE LILLE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *****	DÉPARTEMENT DU NORD		
<b>BREVET d'ÉTUDES du PREMIER CYCLE du SECOND DEGRÉ</b>				
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE.				
VU le décret du 16 novembre 1959 VU l'arrêté du 4 janvier 1961 VU l'arrêté du 23 décembre 1968 VU le décret du 2 août 1977 VU l'arrêté du 2 août 1977 VU le procès-verbal des réunions du Jury pour la session de juin 1979				
NOM	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DÉPARTEMENT
DANG MOUGNOL	DIEUDONNE	06.03.1963	YAOUNDE	CAMEROUN
a été jugé(e) apte à obtenir le BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ.				
Fait à LILLE le 1 <sup>er</sup> juillet 1979 pour le Recteur de l'Académie de Lille : l'Inspecteur d'Académie délégué :		Signature du Titulaire		
 G. SEPTOURS				
				
Ce diplôme n'est valable que revêtu du cachet de l'Inspection Académique.				
<small>Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.</small>				